APPEL À LA MOBILISATION

UNE BOÎTE À OUTILS POUR LES DÉFENSEURS

LE TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

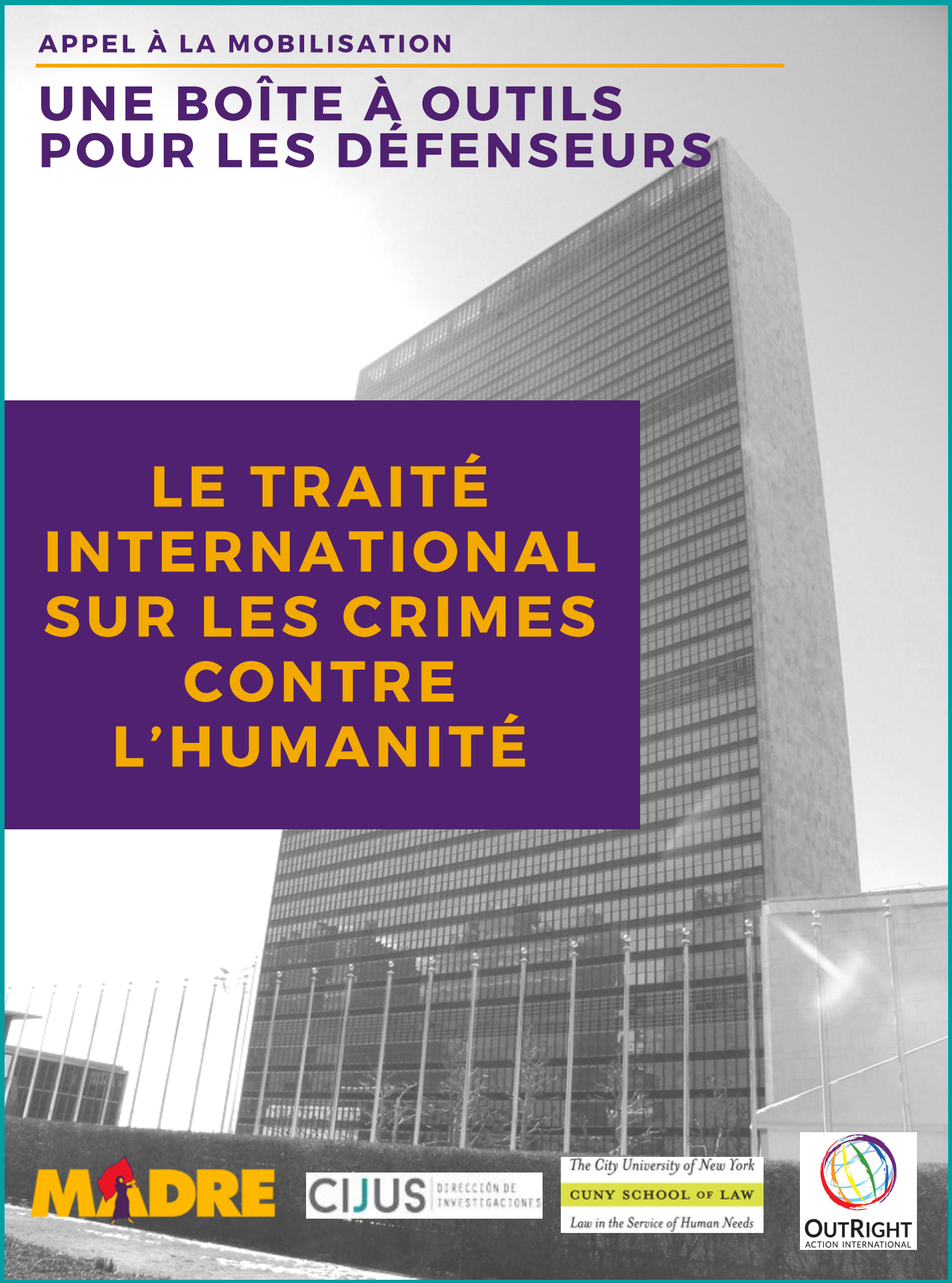

MADRE

CIJUS DIRECCIÓN DE INVESTIGACIONES

The City University of New York
CUNY SCHOOL OF LAW
Law in the Service of Human Needs

OUTRIGHT ACTION INTERNATIONAL

UN NOUVEAU TRAITÉ SUR LES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

La dernière ébauche d'une nouvelle convention sur les crimes contre l'humanité est prête, mais la plupart des organisations de la société civile — notamment les groupes de défense des droits des femmes, des personnes LGBTIQ, des personnes handicapées, des autochtones, des aborigènes, des jeunes, de caste, et des minorités raciales et ethniques — ne sont pas intervenues. Bien que l'actuel projet de traité reprenne le langage fort du Statut de Rome (à l'origine de la création de la Cour pénale internationale, ou CPI), notamment en considérant le genre comme classe protégée contre les persécutions, il adopte également une définition opaque du terme « genre ».

Les organisations de la société civile ont changé le cours de l'histoire en se regroupant dans le but de veiller à ce que toute violation des droits de l'homme soit prise au sérieux dans les principaux documents internationaux. Le processus de rédaction du traité sur les crimes contre l'humanité évolue rapidement dans le processus de l'ONU, et il est grand temps de s'impliquer.

OÚ EN SONT LES PROGRÈS QUANT AU GENRE ?

Le droit international des deux dernières décennies précise que les droits des femmes et des personnes LGBTIQ sont des droits humains, ce qui rend opaque la définition du terme « genre » contenue dans le Statut de Rome.

Une définition solide et conforme à la législation existante sur les droits de l'homme serait un outil inestimable pour lutter contre l'impunité et renforcer les efforts des États pour prévenir et punir les crimes de genre. Cependant, un texte qui ne comprend pas les droits relatifs aux genres pourrait ignorer les femmes et les autres victimes marginalisées, et entraîner une plus grande impunité envers les crimes de genre équivalant à des crimes contre l'humanité.

OÙ EN SOMMES-NOUS MAINTENANT ?

LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE PROTECTION POUR LA JUSTICE DE GENRE

Nous nous trouvons à un instant charnière de l'histoire pour propager le discours sur le genre et affirmer notre compréhension de la discrimination, y compris lorsqu'elle se fonde sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles. Plus important encore, le monde connaît actuellement des conflit réels, certains impliquant des milices comme Daesh, dans lesquels femmes, hommes et jeunes, y compris les personnes LGBTIQ, sont persécutés en raison de leur genre.

Au cours des deux dernières décennies, le droit et la jurisprudence internationaux des droits de l'homme ont adopté un langage qui tient compte de la construction sociale du genre et rend la définition du genre du Statut de Rome dépassée. Depuis sa création, il y a près de vingt ans, sa compréhension de la persécution fondée sur le genre n'a jamais été testée, principalement à cause de sa définition opaque dans le Statut de Rome.

Ce que nous faisons aujourd'hui affectera les droits des minorités pour les générations à venir.

LES CHANGEMENTS QUE NOUS SOUHAITONS

UNE DÉFINITION INCLUSIVE DES TERMES :

- **GENRE**
- **PERSÉCUTION**
- **TORTURE**
- **ASSERVISSEMENT, Y COMPRIS L'EXCLAVAGE SEXUEL**

EN PREMIÈRES LIGNES

Dans les années 90, MADRE a accueilli le Caucus des femmes pour l'égalité des genres (Women's Caucus for Gender Justice), une coalition internationale de militantes des droits des femmes qui s'attaquait aux écarts entre les genres dans le projet du Statut de Rome. La Clinique des droits de l'homme et de la justice de genre (Human Rights and Gender Justice, ou HRGJ) de la faculté de droit de l'université CUNY, connue alors sous le nom de Clinique internationale des droits humains des femmes (International Women's Human Rights, ou IWHR), a occupé la fonction de secrétariat du caucus et a coordonné une action pour garantir que le statut tienne compte des genres dans les crimes, les procédures, les preuves et la composition de la Cour pénale internationale (CPI). Parallèlement, OutRight (alors Commission internationale des droits humains des gays et des lesbiennes - International Gay and Lesbian Human Rights Commission) se battait à la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing et à l'Assemblée générale des Nations Unies pour faire reconnaître les vulnérabilités accrues dont sont victimes les personnes LGBTIQ en raison de leur genre.

Les membres du caucus ont formulé des recommandations pratiques soutenues par le droit international pour lutter contre les crimes de genre. Une opposition socialement conservatrice s'est levée, craignant que le terme « genre » n'augmente les protections pour les femmes et les personnes LGBTIQ contre la discrimination. Alors que seule une poignée de délégués avait initialement soutenu les militants, l'élan a commencé à prendre de l'ampleur et le soutien a considérablement augmenté au moment de la Conférence de Rome. Le passage de « sexe » à « genre » a été l'une des protections acquises à Rome parmi les plus importantes. Cependant, elle s'est accompagnée d'une définition opaque: : « Il est entendu que le terme "genre" désigne les deux genres, masculin et féminin, dans le contexte de la société. » Aucune autre classe protégée faisant l'objet de persécution n'a de définition.

LA RECONNAISSANCE DU VIOL COMME UNE TORTURE

À l'instar de l'appel lancé pour mettre fin à l'impunité envers les atrocités commises sur la base du genre, la lutte pour obtenir la reconnaissance du viol en tant que forme de torture a initialement fait l'objet d'une résistance. Les crimes de violence sexuelle n'ont pas été pris autant au sérieux que les autres crimes lors des premières années des tribunaux pénaux internationaux. Cependant, les activistes des droits des femmes ont réussi à rallier les rédacteurs du Statut de Rome pour leur faire abandonner la notion d'« atteintes à la dignité personnelle » et élargir la catégorie des violences sexuelles non seulement au viol, mais aussi à la prostitution forcée, à la stérilisation forcée, et aux autres formes indéfinies de violences sexuelles.

PERSPECTIVE : TENIR DAESH RESPONSABLE DES CRIMES-DE GENRE

En novembre 2017, les avocats ont déposé une **pétition**— la première du genre — devant la Cour pénale internationale. Déposée conjointement par la faculté de droit de l'université CUNY, MADRE et l'Organisation pour la liberté des femmes en Irak (Organization of Women's Freedom in Iraq, ou OWFI), avec l'aide du cabinet d'avocats Debevoise & Plimpton et de l'organisation OutRight Action International, la pétition soutient que la communauté internationale doit poursuivre les combattants de Daesh pour crimes commis sur la base du genre, y compris la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Avec l'aide de l'organisation UN WOMEN, la faculté de droit de l'université CUNY, MADRE et OutRight Action International ont organisé une réunion sur les droits des femmes et des personnes LGBTIQ, ainsi que sur le droit pénal international, avec des experts du monde entier. Ensemble, ils ont affiné la stratégie en vue de la pétition devant la CPI et de l'assurance de la sécurité de ceux qui y sont associés. Des militants ont également organisé une série de consultations dans le pays avec des organisations de femmes iraqiennes. Pour des raisons de sécurité, la pétition n'a pas été traduite en arabe, et plusieurs groupes contributeurs n'ont pas inscrit leurs noms dans la version soumise officielle. Les défenseurs ont ensuite convoqué ces mêmes experts à nouveau, cette fois pour discuter des dispositions relatives au genre dans le projet de traité sur les crimes contre l'humanité.

C'est la première fois que le monde voit ce type de documentation solide sur les crimes contre les femmes et les personnes LGBTIQ, lesquelles sont accusées d'avoir transgressé les normes de genre pendant un conflit armé. Le projet de traité sur les crimes contre l'humanité offre une nouvelle occasion de demander des comptes aux auteurs de crimes de genre. Pour en savoir plus sur la pétition déposée auprès de la CPI, regardez l'événement organisé à la faculté de droit de l'université CUNY juste avant la soumission de la pétition : **Poursuivre Daesh pour crimes contre les femmes et les personnes LGBTI.**

OÚ EN EST LE TRAITÉ AUJOURD'HUI ?

Le projet de traité sur les crimes contre l'humanité a été achevé par la Commission du droit international et a fait l'objet d'un examen préliminaire par le 6e Comité de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il a maintenant été communiqué aux gouvernements, aux organisations internationales et autres pour commentaires et observations, avec la requête que ces commentaires et observations soient soumis au Secrétaire général de l'ONU avant le 1er décembre 2018. Pour lire le projet actuel de traité sur les crimes contre l'humanité, **cliquez ici.**

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR SOUTENIR UN TRAITÉ SUR LES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ QUI INCLUS LES GENRES ?

Signer notre pétition :
Signez notre pétition demandant à la Commission du droit international de mettre à jour la définition du genre et de garantir que les droits de tous soient protégés, y compris ceux des femmes et des personnes LGBTIQ. La pétition sera bientôt publiée. Pour rester impliqué(e) et recevoir une copie de la pétition, **cliquez ici.**

Écrire votre propre contribution :
Vous pouvez également rédiger votre propre soumission pour la Commission du droit international. Toutes les soumissions doivent être adressées au Conseiller juridique des Nations Unies et envoyées par courrier électronique au Directeur de la Division de la codification des Nations Unies, M. Huw Llewellyn, avant le 1er décembre 2018 à l'adresse **llewellyn@un.org.**

Rester informé(e) :
Pour plus d'informations sur le traité sur les crimes contre l'humanité, **cliquez ici.**

Pour les mises à jour de l'Initiative sur les crimes contre l'humanité (Crimes Against Humanity Initiative), **cliquez ici.**

Si vous souhaitez des informations supplémentaires, ou si vous avez des questions, envoyez un e-mail à l'adresse : **advocacy@madre.org.**

Relayer information :
Il est essentiel que la société civile intervienne dans le développement du nouveau traité sur les crimes contre l'humanité. Vous pouvez contribuer en partageant cette boîte à outils et en encourageant d'autres personnes à faire entendre leur voix.

Pour plus d'informations sur la manière dont le genre inclut les droits des femmes et des personnes LGBTIQ en vertu du Statut de Rome, **cliquez ici.**

MADRE

www.madre.org

CIJUS DIRECCIÓN DE INVESTIGACIONES

The City University of New York
CUNY SCHOOL OF LAW
Law in the Service of Human Needs

OUTRIGHT ACTION INTERNATIONAL

2018